



Litige remboursement materiel sur mesure

Par **alexis08**, le **08/09/2018** à **20:30**

Bonjour,

Désolé, le post risque d'être long.

J'étais auto-entrepreneur dans la vente de fraiseuse et machines outil en kit.

Un client en juin m'a passé commande d'une machine sur mesure, je précise bien : sur mesure, car il lui fallait un meuble pour la poser à une taille précise ainsi qu'une taille de machine précise, Je lui ai donc préparé sa machine et procédé à son installation. Le meuble avait un souci, il avait besoin de renfort. Quelques jours plus tard je suis revenu chez lui pour installer les renforts et mon client avait endommagé la machine, modifié l'électronique, déplacé et démonté cette dernière. D'autres modifications non autorisées ont été réalisées. Il m'est tombé dessus de manière assez vindicative en me réclamant le remboursement. J'ai eu beau lui expliquer que je ne remboursais pas le sur-mesure, c'est dans la loi fr et les CGV. Il m'a plus ou moins forcé de signer un papier de remboursement papier que j'ai dénoncé par mail le lendemain quand les choses s'étaient calmées car je devais voir la conformité de mes CGV. Mon client a refusé aussi que je regarde la machine ou que je termine le meuble.

Depuis, j'ai fermé mon auto-entreprise en août.

Ce matin, j'ai reçu un courrier de mise en demeure et de menace de procès avec un dépôt de plainte à mon nom propre pour arnaque.

Donc je voudrais savoir quoi faire ? attendre le procès avec mes preuves en photos ou contre attaquer directement ? Quels sont ses recours ?

Merci.

Merci de vos réponses